à Villenave d'Ornon, le 7 janvier 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recensement de la population 2025

Une campagne de recensement se déroulera à Villenave d'Ornon, du 16 janvier au 22 février 2025.

Le recensement est obligatoire et permet d'établir la population officielle de chaque commune afin d'évaluer les besoins du territoire. En effet, c'est grâce aux données collectées lors de ces campagnes que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Cela permet notamment de prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux…), ou encore de déterminer les moyens de transports à développer.

Pour ce faire, une campagne de recensement se déroulera à Villenave d'Ornon **du 16 janvier au 22 février 2025.** Elle concernera 1981 logements.

Des agents recenseurs, recrutés par la mairie et munis d'une carte officielle avec photographie, se présenteront à votre domicile ou glisseront dans votre boîte aux lettres, une lettre d'information et leurs coordonnées. Il vous appartiendra alors de contacter votre agent recenseur pour déterminer votre mode de réponse au questionnaire : soit par internet, avec des identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr qu'il vous communiquera, soit par papier, avec un formulaire qu'il vous remettra.

Les réponses sont confidentielles. Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Suivez-nous sur villenavedornon.fr / Facebook @mairievillenavedornon

Contact presse : Service communication - Mairie de Villenave d'Ornon
service.presse@mairie-villenavedornon.fr - 05 56 75 69 39